



- Contacts presse en page 2 -

Commission nationale du commerce équitable : un repère pour les consommateurs

L'association Max Havelaar France, la fédération Artisans du Monde, la Plate-Forme pour le Commerce Equitable, l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire accueillent très favorablement l'annonce du Gouvernement de mettre en place une commission chargée de valider les garanties données au consommateur français en matière de commerce équitable.

Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, et Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services et de la Consommation viennent d'annoncer la constitution d'une Commission nationale du commerce équitable, conformément au décret du 15 mai 2007.

Son but : reconnaître les garanties données au consommateur français en matière de commerce équitable. Certaines de ces garanties s'appliquent à des produits, c'est ce qu'on appelle le commerce équitable « labellisé », comme le label international Fairtrade / Max Havelaar. D'autres sont des garanties à l'échelle d'une organisation, c'est le commerce équitable « intégré », comme le pratique la World Fair Trade Organisation, et en France Artisans du Monde. Toutes s'engagent à offrir de meilleures conditions d'échanges et à garantir les droits des producteurs et travailleurs salariés du Sud.

Un référentiel clair et ouvert à tous

La Commission servira aussi de forum de discussion et d'échanges pour les parties prenantes du secteur : associations de consommateurs, systèmes de garantie, acteurs économiques, gouvernement. Cette concertation nouvelle permettra de faire émerger une expertise globale favorable au développement du commerce équitable en France.

La Commission sera composée de représentants des ministères concernés, d'acteurs du mouvement du commerce équitable et d'experts. Nos organisations, en tant qu'acteurs historiques dans ce domaine, y disposeront chacune d'un siège.

La Commission fondera ses travaux sur un référentiel clair qui lui servira de grille de lecture. Celui-ci mettra l'accent sur les garanties économiques aux producteurs et sur l'autonomisation de leurs organisations.

La reconnaissance du travail accompli

« Cette reconnaissance de l'Etat permettra au commerce équitable de se différencier auprès du public par rapport à d'autres signes distinctifs ou simples assertions qui seraient moins exigeantes. » - Georges d'Andlau, président de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable.

« Que le tourisme équitable soit partie prenante du mouvement du commerce équitable, y compris à travers cette reconnaissance officielle, reste une particularité française encore trop peu répandue. Cette innovation encourage les acteurs du secteur à être exemplaires et à progresser encore dans les garanties données aux consommateurs. » - Bernard Schéou, membre du bureau de l'ATES.

« Le gouvernement français reconnaît ainsi le travail accompli par le mouvement international du commerce équitable depuis plusieurs décennies. » - Joaquin Muñoz, directeur de l'association Max Havelaar France.

« La CNCE inclut dans son référentiel l'exigence de sensibilisation et de plaidoyer visant à modifier les règles du commerce aux bénéfices des producteurs. Elle réaffirme ainsi les objectifs multiples du commerce équitable. » - Xavier Luzy, Délégué général de la fédération Artisans du Monde.



- Contacts presse en page 2 -

Rappel de la définition du commerce équitable issue en 2001 d'un consensus entre les grands mouvements internationaux

Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

Contacts presse :

- ▶ Julie Stoll, Plate-Forme pour le Commerce Équitable - 01.42.09.05.73 - <http://www.commerceequitable.org>
- ▶ Nicolas Gauthy, association Max Havelaar France - 01.42.87.30.87 - <http://www.maxhavelaarfrance.org>
- ▶ Sanaâ Nadir, Fédération Artisans du Monde - 01.56.03.93.53 - <http://www.artisansdumonde.org>
- ▶ Julien Buot, ATEs - Tél. 01.47.83.48.27 - <http://www.tourismesolidaire.org/>